

L'an deux mille vingt deux le dix février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2022

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Madame Lise Raveneau, Messieurs Alain Lacombe et Daniel Laubuge, adjoints

Mesdames et Messieurs Cédric Biale, Judith Carteret, René Eyraud, Claire Hénon, Gaëlle Lavayssière, Isabelle Martin, Patrick Martin, Isabelle Soubiale, Alain Villesuzanne, Williams Pauchet

Absente excusée : Madame Christine Gentil

En présence de Sandra Paillot, rédactrice territoriale

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel Laubuge

Ordre du jour :

1: Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

2 : Délibérations :

- Vote des comptes administratifs et de gestion : Lotissement et commune
- Affectation de résultats commune
- Autorisation de signature de la convention avec l'ATD : embellissement du centre bourg
- Autorisation de signature du CTG (Contrat Territorial Global)
- Création et suppression de poste
- Attribution de bons d'achat (en remplacement du repas des aînés)
- Subvention exceptionnelle au Secours Populaire

3: Présentation du projet AFAC

4: Entretien du petit patrimoine

5: Pétition contre les PAV (Points d'Apports Volontaires)

6 : Questions diverses

Adoption du PV de la précédente réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021- lotissement

Cette année, il n'y a aucune vente de terrains. Pour l'instant, deux sous- seings sont passés et il a fallu faire les études de sol G1 pour l'ensemble des terrains.

2022.02.10-01 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion du budget annexe lotissement pour l'exercice 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	27 184.25
Recettes d'investissement :	0
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 27 184.25
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 78 283.72

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	8 056.39
Recettes de fonctionnement :	7 950.30
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 106.09
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	3 402.67

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion du receveur (similaire point par point au compte administratif) et le Compte Administratif 2021 pour le lotissement « Les Pradoux »

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal:

- **approuve** le Compte de Gestion 2021 du receveur
- **adopte** le Compte Administratif 2021
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 - commune

En dépenses de fonctionnement, il y a eu beaucoup de réparations sur le matériel roulant. Dans les années à venir, il faudra probablement investir dans un nouveau tracteur épaveuse car le nôtre arrive en bout de course.

Les charges de personnel ont augmenté notamment du fait de la Covid et de son incidence sur la cantine et la garderie (3 services de cantine et 3 groupes de garderie au lieu de 2).

En investissement, on a perçu l'acompte de DETR de 30 %, et un acompte pour l'ADAP.

2022.02.10-02 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion du budget annexe commune pour l'exercice 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	386 747.03
Recettes d'investissement :	95 810.55
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 290 936.48
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	181 675.10

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	701 845.86
------------------------------	------------

Recettes de fonctionnement :	813 921.00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	112 075.14
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	276 450.43

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion du receveur (similaire point par point au compte administratif) et le Compte Administratif 2021 pour la commune.

Après en avoir délibéré, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal:

- **approuve** le Compte de Gestion 2021 du receveur
- **adopte** le Compte Administratif 2021
- **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes

DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

2022.02.10-03 : affectation de résultats- commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'affectation du résultat de clôture 2021 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 276 450.43 € comme suit :

- 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 242 695.72 €
- R 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 33 754.71 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

2022.02.10-04 : Autorisation de signature de convention avec l'ATD

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet d'embellissement du bourg, il est nécessaire que l'ATD élabore le cahier des charges et assiste le maître d'ouvrage pour la procédure de recrutement de l'équipe de maître d'œuvre.

A cet effet, il convient de signer une convention d'assistance technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à signer la convention d'assistance technique avec l'ATD.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Autorisation de signature CTG :

C'est un contrat que l'on a avec la CAF pour percevoir des aides pour la garderie, Le contrat étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler, Cette convention a une durée de 5 ans.

2022.02.10-05 :

Monsieur le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse permettant le soutien financier de la CAF pour les acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse a pris fin le 31 décembre 2020. Il rajoute qu'un nouveau

dispositif est mis en place depuis le 01 janvier 2021, il s'agit du CTG (Contrat Territorial Global), il s'agit d'une convention d'objectifs et de financement.

Cette convention a une durée de 5 ans et fera l'objet d'évaluations annuelles par un comité de pilotage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention CTG.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

2022.02.10-06 : création et suppression de poste

Monsieur le Maire explique que par le biais de l'ancienneté, certains agents peuvent prétendre à des avancements de grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de créer à compter du 5 mai 2022, un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe pour une durée hebdomadaire de 20.42 ème et de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour la même durée.

- **décide** d'approuver le nouveau tableau des effectifs tel qu'à partir du 5 mai 2022 :

	Durée hebdomadaire	Nombre d'agents
Filière administrative		
Rédacteur principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	15h	1
Adjoint administratif territorial	20 h	1
Filière technique		
Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	9h 25 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	32 h 28 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14h 08 min	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12 h	1
Adjoint technique territorial	22 h 18 min	1
Adjoint technique territorial	22 h 12 min	1
Adjoint technique territorial	15 h 21 min	1
Adjoint technique territorial	14 h 50 min	1
Filière Animation		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	28 h 16 min	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	20 h 42 min	1

Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	16 h 45 min	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	15 h 08 min	1
Adjoint d'animation	7h 56 min	1

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Attribution de bons d'achat aux aînés

Cela avait été fait l'année précédente, et cela avait très bien fonctionné puisqu'environ 90 % d'entre eux les avait utilisés.

Peut-être qu'aux beaux jours, il sera possible de refaire un petit repas car les personnes âgées apprécient ce moment-là.

2022.02.10-07 :

Monsieur le Maire explique que compte tenu du contexte sanitaire, il est préférable de ne pas faire le traditionnel repas des aînés.

Il propose en lieu et place de faire des bons d'achat de 10 € à chaque saintfronnais de plus de 70 ans à valoir dans nos commerces locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** le principe de distribution de ces bons d'achat.
- **dit** que les partenaires seront réglés sur présentation d'une facture équivalente aux bons d'achat encaissés.
- **dit** que cette opération sera réglée par le budget CCAS.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

2022.02.10-08 : subvention exceptionnelle au secours populaire

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de leurs actions, le secours populaire a réalisé des décorations de Noël pour qui ont été installées dans la cantine.

En signe de remerciements, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de leur octroyer une aide exceptionnelle de 50 € qui sera prise sur le budget CCAS.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Projet AFAC :

L'AFAC a proposé de faire un projet collectif : des nichoirs, une fresque ou des bancs en châtaigniers.

La fresque pourrait se faire sur un mur du gymnase. Les bancs pourraient être mis autour de la mairie ou au verger Pascal Pichard.

Patrick Martin dit que la fresque cela peut être joli mais il faut que ce soit grand et que cela habille bien le mur.

Après vote, le conseil opte pour les bancs.

Entretien du petit patrimoine :

On a plusieurs lavoirs sur la commune qui ne sont pas entretenus. Monsieur le Maire propose de faire un état des lieux avec les agents des services techniques, puis on pourrait faire appel à une association d'insertion. Cela ne coûterait rien à la commune, à part les matériaux et les repas du midi et permettrait à des jeunes de se réinsérer.

Cela valoriserait notre petit patrimoine

Pétition contre les PAV (Points d'Apports Volontaires) :

C'est une pétition lancée par France Handicap. Ils se plaignent de l'inadaptation des PAV pour les personnes âgées, handicapées ou de petites tailles mais également de la mise en place de la redevance incitative.

Est relevé également le problème des personnes incontinentes.

Toutes les semaines les cantonniers nettoient autour des points d'apports volontaires, et cela est anormal, c'est le travail du SMD3,

Monsieur le Maire propose de mettre cette pétition à la mairie. Alain Villesuzanne préfère s'abstenir car le SMD3 étant un syndicat, c'est le rôle des délégués de faire entendre les messages. Il estime que la mairie n'est pas l'endroit pour mettre une pétition et que la pétition ne peut être que l'ultime recours.

Monsieur le Maire lui répond que cela fait des années que les élus parlent de ces problèmes sans résultat. Alain Villesuzanne pense que lorsque l'on sera vraiment à la redevance incitative cela changera.

La majorité des élus approuve la mise en place à la mairie de cette pétition.

Questions diverses :

Sorties scolaires :

La directrice de l'école, Mme Favard demande si la commune peut payer le bus pour que les enfants se rendent à un en forêt de Beaupouyet.

Le conseil y est favorable.

Salle des associations :

Un bar doit être installé, il faut choisir la couleur, en sachant que les murs sont blancs et mauves.

Composteur salle des jeunes :

On a toujours pas de nouvelles et cela fait plus d'un an et demi que la démarche a été lancée.

Visite de la sénatrice :

Mme Varaillas, sénatrice de la Dordogne, est venue rencontrer les élus, cela a duré plus de 4 heures. De nombreux sujets ont été abordés : la désertification médicale, le problème des marchés publics (obligation de rendre des offres sous format numérique, ce qui exclut d'office les petits entrepreneurs locaux), la loi climat et résilience (zéro artificialisation nette des sols), , etc...

A également été évoqué le problème des parrainages aux élections. Patrick Martin dit qu'à chaque élection, c'est l'extrême droite qui se plaint alors que finalement elle a toujours les signatures. Il rajoute que cela n'est jamais arrivé que les candidats d'importance n'aient pas leur signature.

Mais cela pose le problème de l'anonymat des parrainages, de la représentativité de la population et donc de la démocratie.

Terre Aventura

Judith Carteret propose que la commune s'inscrive à Terre Aventura. C'est une application qui permet de découvrir la commune et donc de faire venir des gens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Biale Cédric		Hénon Claire		Martin Patrick	
Carteret Judith		Lacombe Alain		Pauchet Williams	
Crouzille Pierre André		Laubuge Daniel		Raveneau Lise	
Eyraud René		Lavayssière Gaëlle		Soubiale Isabelle	
Gental Christine		Martin Isabelle		Villesuzanne Alain	